

Communiqué de presse

17/10/2004

Jeudi 14/10 : manifestation d'une centaine de résidents du bat. F du CROUS de Cachan, devant la sous préfecture de L'Hay-les-Roses (où une délégation a été reçue par le secrétaire général),

Vendredi 15/10 : une délégation a été reçue au ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale, suite au courrier adressé à JL Borloo le 27 septembre.

Nous avons rappelé à nos interlocuteurs, membres du Cabinet, nos revendications fondamentales :

- Régularisation de tous les occupants du bâtiment F
- En cas de non régularisation, pas d'APRF (avis préfectoral de reconduite à la frontière) mais une APS (autorisation provisoire de séjour) donnant une chance de sortir de la précarité
- Des garanties sur les modalités et la durée du relogement provisoire, des éclaircissements sur le relogement définitif

Nos interlocuteurs ont pris les engagements suivants :

- Interpeller le ministère de l'intérieur sur la délivrance d'APRF en cas de non régularisation, point sur laquelle ils ont exprimé une compréhension de la demande des résidents.
- Mettre en place les moyens nécessaires pour que la préfecture du 94 offre des solutions "dignes et décentes" d'hébergement, dans les nouveaux CADA qui seront construits d'ici la fin de l'année, en mobilisant les ressources régionales et, si nécessaire, nationales. Le relogement en hôtel n'est pas considéré comme une solution "digne et décente".
- Demander à la préfecture du 94 d'apporter des éclaircissements sur les modalités du relogement définitif pour ne pas aboutir à une impasse dès l'étape suivant.

Les premières décisions de la préfecture, qui devraient être rendues prochainement, permettront de juger de la tenue de ces engagements.

Pour le comité de soutien